

**REDACTION :**  
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 48, près le  
théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 051)  
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.  
**Bureau administratif :**  
Rue de Béthune, 27, à Lille

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
Roubaix-Tourcoing :  
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 13 fr.  
Nord et Département de Lille :  
Trois mois : 5 francs — Un an : 15 francs  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque  
mois et sont payables d'avance

# LE TEMPS

## DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

**PRIX DES ANNONCES :**  
ANNONCES : 0 fr. 25 la ligne  
RECLAMES : 0 fr. 50  
FAITS DIVERS : 0 fr. 75  
LOCALS : 1 fr.

Les annonces sont reçues aux bureaux  
du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et  
à Paris, dans nos bureaux, 49, rue Talbot

**TÉLÉPHONE :**  
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

### Une victoire italienne. — Les officulés marocaines

**VILLE DE ROUBAIX**

## CANDIDATS

DE LA

### Ligue Radicale et Radicale-Socialiste

Docteur LABBE, président de la Ligue radicale et radicale-socialiste, député cantonal.  
DELANNOY Adolphe, ancien instituteur, ancien conseiller municipal.  
SELLIEZ Georges, industriel, ancien conseiller municipal, député cantonal.  
BERGARET Auguste, docteur.  
BOUADRELL Jules, ex-marchand de loges, chef de garde-mairie.  
BOURNIN Léonard, ouvrier tapissier.  
CHEVALIER Albert, imprimeur.  
CORDONNIER Léon, employé de commerce.  
CORNET Jules, marchand de liquors.  
COUSTOU Georges, manufacturier.  
DANIEL Raymond, employé de commerce.  
DELOBEL Léon, employé de commerce.  
DELRUE François, représentant de commerce.  
DEROUBAIX André, ouvrier tisseur.  
DEVOS Charles, monteur-mécanicien.  
DHERMIES Alexis, ancien directeur d'école laïque.  
DUBEN Antoine, employé de commerce.  
DUBURQ Gaston, représentant, député cantonal, administrateur du Bureau de Bienfaisance.  
EMAILLE Jules, boucher.  
GELIX Henri, débitant de tabac.  
FORT Victor, professeur d'écriture.  
HENNEQUANT Henri, pharmacien, député cantonal.  
LEMPREUR Louis, entrepreneur de peinture.  
LEMPREUR Edouard, ingénieur-constructeur.  
LEPOUTRE Just, négociant en tissus.  
LEPOUTRE Alfred, marchand de tissus, administrateur du Bureau de Bienfaisance.  
LEPAGE Jules, garçon de recettes.  
LESUISSE Léon, boucher.  
MASSON Clément, marchand de tissus.  
PACHY Edmond, industriel, conseiller du commerce extérieur de la France.  
ROUSSEL Alfred, propriétaire.  
ROUSSEL Jean-Baptiste, fabricant de cycles.  
VANWYNACKER Philippe, ouvrier peintre.  
VERAN Marius, ancien instituteur, publiciste, receveur buraliste.  
VITASSE Louis, berberiste.  
YITOU Emile, henné et coiffure.

**VILLE DE TOURCOING**

## CANDIDATS

DE LA

### Solidarité Républicaine

DRON Gustave, docteur en médecine, député, vice-président de la Chambre, maire sortant.  
BARBIER Achille, conseiller sortant.  
BELTETTE Achille, professeur au Lycée.  
BERNARD Alphonse, représentant de commerce, directeur adjoint de la Caisse d'épargne.  
BOÛCHE Louis, conseiller sortant.  
BRASSARD Jules, conseiller sortant.  
COFFIN Henri, conseiller sortant.  
COURTOIS Eugène, conseiller sortant.  
CRUCHE Louis, conseiller sortant.  
DARRAS Kléber, négociant.  
DEBORCHER Pierre, conseiller sortant.  
DESMETTE Victor, boucher.  
DUMORTIER Henri, conseiller sortant.  
DUMORTIER Henri, négociant en chiffons.  
FIEVET Claude, pharmacien.  
GUARIN Achille, mécanicien au chemin de fer.  
HEULIS Jules, conseiller sortant.  
HONORE Lodovico, ancien fabricant de lapin.  
LABBOU Henri, entrepreneur de menuiserie.  
LAGACHE Henri, docteur en médecine.  
LEDCU François, docteur en médecine.  
LEONARD Louis, ancien employé des tramways.  
LEVEUGLE Abel, conseiller sortant.  
LORIDANT Henri, conseiller général, conseiller sortant.  
MASSARD Paul, conseiller sortant.  
MASUREL Henri, conseiller sortant.  
PARSY Desiré, conseiller sortant.  
ROLLIN Louis, comptable, ancien instituteur public.  
BARON Emest, conseiller sortant.  
BALEMIEN Léon, adjoint sortant.  
SCALBERT Gustave, conseiller sortant.  
VANDEVENNE Louis, rentier.  
VALIN Pierre, ancien greffier de justice de paix.  
VERBECQUE Arthur, conseiller sortant.  
VILLAEYS Joseph, ancien voyageur de commerce.  
WAGNON Emile, conseiller sortant.

**Lire plus loin :**

- Un cambrioleur tué par les gendarmes.
- Un drame à Paris : deux morts.
- La chasse aux bandits : les recherches.
- Le caissier meurtrier est livré à la justice.
- Le grève des corroyeurs, à Lille.

## LE DEVOIR

Le devoir qui s'imposera, demain, à tout électeur, c'est de prendre part au scrutin.

Il n'est pas de considérations, de prétextes, qui puissent dispenser un citoyen d'être de ce nom de cette impérative obligation.

On a proposé, à diverses reprises, de rendre le vote obligatoire. On a indiqué les pénalités susceptibles d'être prononcées contre les abstentionnistes qui n'auraient pas d'excuse valable à présenter.

Le plus simple serait, après des récidives caractérisées, de leur supprimer le droit de vote.

Cette sanction paraît excessive, du moins pourrait-on livrer leurs noms à la publicité : ce serait, peut-être, une peine suffisante.

On peut admettre qu'un électeur vote blanc. C'est encore une façon d'exprimer son vote. Mais, le citoyen qui par négligence, par veulerie, pour s'éviter un dérangement, néglige d'accomplir son devoir électoral ne saurait être trop sévèrement jugé et condamné.

Et il faut bien le dire, c'est surtout parmi les républicains, radicaux et radicaux-socialistes, que les abstentionnistes sont toujours les plus nombreux.

Dans le Parti radical, on obéit avec une docilité exemplaire au mot d'ordre donné. Chez les socialistes, même discipline. Un ouvrier se croirait déshonoré s'il n'allait pas déposer son bulletin dans l'urne.

Dans ces partis adverses, on pourrait aussi trouver de bonnes — ou mauvaises raisons pour s'abstenir. On en trouve toujours quand on le veut bien.

Mais non ! on remplit son devoir électoral simplement parce que c'est le devoir. Et on recueille le bénéfice de cette loeuble conduite et de cette discipline.

Qu'importe que dans certaines communes, dans certaines villes, à Lille, par exemple, le succès de la liste radicale ne parvienne pas probable ; qu'elle ne doive arriver, au premier tour de scrutin, qu'après les listes concurrentes.

N'est-il pas d'un intérêt primordial que notre liste obtienne, à défaut de la majorité, un nombre considérable de suffrages. Ne sommes-nous pas, républicains, solidaires les uns des autres dans toutes les communes du département, et de la France elle-même ?

Les adhérents de notre Parti, les partisans de notre programme de progrès démocratique et social, dans l'ordre et la liberté, ne doivent-ils pas s'affirmer avec ensemble, dans les diverses consultations du suffrage universel, sur toute l'étendue du territoire ?

Et tout suffrage qui manque ne profite-t-il pas, par contre-coup, à nos adversaires ?

Je ne parie pas du second tour de scrutin.

En ce genre, quelles que soient les tactiques adoptées, alliances, désistements, représentation proportionnelle ; n'est-il pas évident que les républicains pourront agir et se décider avec d'autant plus d'autorité que leurs candidats auront obtenu un plus grand nombre de suffrages ?

Si vous aucun prétexte, un électeur n'a donc le droit de s'abstenir.

Ainsi que des hommes de conviction et de dévouement ont accepté de tenir votre drapeau, qu'ils méritent vaillamment le combat républicain, qu'ils se sont exposés aux coups et luttent pour vos idées, pour défendre le grand Parti républicain auquel vous appartenez, ne pas aller leur porter votre voix serait un véritable désertion.

Republicains, faites votre devoir !

GEORGES ROBERT.

## ECHOS

### La Duplicité Cléricale

Après la chute.

Vedrine est toujours à l'hôpital et son état de santé intéressa la France et le monde.

Vedrine, nous copie l'Intransigeant, ignorait tout de son accident lorsque le médecin, s'étant aperçu qu'il reprenait ses sens, lui dit :

— Savez-vous où vous êtes, mon ami ?

— Bien sûr, docteur, je suis couché dans un lit.

— Mais où ?

— A l'hôpital, bien sûr ! Mais lequel ? Je n'en sais rien.

— Mais pourquoi êtes-vous à l'hôpital ?

— A cause de ma bécote ! Et quelle bécote !

— Savez-vous où vous êtes tombé ?

— A Saint-Denis. Il était 4 h. 15. Et moi qui devais être le soir à Madrid ! Et quel temps que je ramèna mon rendez-vous !

Et ce jour-là — c'était hier — la conversation fut plus vivante. Dans deux semaines, Vedrine sera rétabli. Dans un mois il recommencera ses exploits — et sera, sous l'empresse, plus sage.

## CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

### LES ENFANTS A L'USINE

Monsieur l'abbé Lemire, député d'Haubourdin, vient de déposer, au nom de la Commission de l'enseignement, un rapport des plus suggestifs sur l'emploi dans l'industrie de enfants de moins de treize ans.

DE DOUZE A TREIZE ANS

Nous avons toujours critiqué la disposition de loi de 1882 qui, en matière de douze ans, prévoit le certificat d'études primaires, à entrer à l'école sous condition d'être munis d'un certificat d'aptitude physique. Ceux qui n'ont pas ce certificat appartiennent à des familles pauvres, le fait même de l'obtention de ce certificat a donc sa preuve leur intelligence et leur honnêteté ; pourquoi ne pas leur faciliter le moyen de continuer ce qu'ils ont si bien commencé, pourquoi ne pas les aider à donner, en une année complémentaire, leur véritable mesure de façon, s'ils continuent à se montrer méritants, à les orienter définitivement vers les études professionnelles, soit même, s'il y a lieu, vers l'enseignement général ? La proposition Godart, rapportée par l'honorable député d'Haubourdin, ne va pas jusqu'à. Après avoir étudié que l'enfant de douze ans passe brusquement de régimes de l'école au travail physique de dix heures, qu'il y a la surmenage excessif, elle montre, que d'après les relevés de inspection du travail, on peut évaluer à 600 environ le nombre de ces enfants qui travaillent. Parmi eux se trouvent 300 fillettes dépourvues de toutes connaissances élémentaires, qu'on ne peut que déplorer, qu'on ne peut que regretter, qu'on ne peut que s'efforcer d'arrêter, et dont le nombre est en constante augmentation.

« Mais comment comprendre l'attitude des réactionnaires en cette circonstance ?

« Les adhérents de la R. P., MM. Cordonnier et Langlais demandent — par voie d'affiche — la R. P. à Haubourdin et ils engagent leurs amis à la refuser ailleurs.

« En effet, M. Bernard, maire de Santes, M. Nicole, maire de Lomme, M. Piat, maire d'Haillennes, pour ne citer que trois exemples, refusent au républicain et aux socialistes d'en faire l'application dans leurs propres communes.

« La vérité, c'est que les réactionnaires sont partisans de la R. P. là où ils sont en minorité, et qu'ils n'en veulent à aucun prix quand ils détiennent l'assiette au beurre !

« Bien mieux, M. Cordonnier et ses amis qui aujourd'hui demandent à associer les hommes de valeur de tous les partis à la gestion des affaires communales, se protestent naguère lorsque les républicains, s'inspirant de la même idée, voulaient porter sur leur liste un certain nombre de libéraux ; ils menaçaient alors de faire annuler les élections si on leur faisait usage de leurs noms.

« C'est un homme tout à fait remarquable, était en majorité et qu'ils avaient devant eux une minorité républicaine de dix membres, les exclusif systématiquement de toutes les commissions importantes.

« La majorité républicaine, au contraire, a toujours fait place à la minorité dans toutes les commissions, et nous mettons au défi nos adversaires de démentir ces faits !

## LA JOURNÉE DE SIX HEURES

M. Godard demandait que l'enfant munis du certificat intellectuel et du certificat physique ne puisse quitter l'école avant treize ans, et être admis dans un établissement industriel qu'à la double condition d'y travailler quatre heures par jour, avec un contrat d'apprentissage, et de passer quatre heures au moins, au reste de la journée, dans un cours professionnel donné dans les établissements de l'enseignement commun, dans un établissement industriel, école de métier ou école de ménage. La Commission a été contentée de stipuler que les mineurs de treize ans, qui ne sont pas en contrat d'apprentissage et que, sur le durée de la journée, quatre heures au moins leur seront laissées chaque jour pour suivre des cours professionnels théoriques et pratiques, soit au cours de la journée, soit pendant les heures de loisir, sans que cela soit considéré comme un contrat d'apprentissage, et sans que cela soit considéré comme un contrat d'apprentissage, et sans que cela soit considéré comme un contrat d'apprentissage.

**RESULTATS PROBABLES**

Le recrutement de notre liste studieuse de la veille, de l'élite ouvrière du lendemain, a été complètement dans notre façon de voir, mais nous craignons que nos résultats ne dépendent pas de l'initiative générale de l'honorable rapporteur, nous préférons voir se généraliser la méthode employée par le syndicat des patrons métallurgistes de Lille, qui ont à leurs appoints plusieurs années, une journée réduite à six heures, sous condition de suivre certains cours de perfectionnement organisés, à leur usage, à l'école des Arts et Métiers de Lille. Nous ne sommes pas en effet qu'un an, et il faudrait à treize ans, puisse suffire à l'éducation de cette élite et nous craignons que peu nombreux soient les patrons qui consentiront à revenir à l'ancien contrat d'apprentissage, et nous craignons que peu nombreux soient les patrons qui consentiront à revenir à l'ancien contrat d'apprentissage, et nous craignons que peu nombreux soient les patrons qui consentiront à revenir à l'ancien contrat d'apprentissage.

## Une Victoire Italienne

### LA PRISE DE LEBDA

Le général Reissot, commandant la garnison de Khouma, a fait hier matin, à cinq heures, le siège de Lebda, sur la côte tripolitaine, à une centaine de kilomètres de l'entrepôt de Khouma, fort occupé par l'armée des troupes italiennes, qui ont victorieusement après deux heures de combat.

Les Turcs, dit le dépêche italienne, ont laissé 300 morts sur le terrain. De côté italien, il n'y a eu que 10 morts et 30 blessés. Les troupes italiennes ont été victorieuses après deux heures de combat.

« Les Turcs, dit le dépêche italienne, ont laissé 300 morts sur le terrain. De côté italien, il n'y a eu que 10 morts et 30 blessés. Les troupes italiennes ont été victorieuses après deux heures de combat.

## La Hausse des Blés

### Les vœux du Conseil Supérieur de l'Agriculture. Les libre-échangistes et protectionnistes.

Comme il était facile de le prévoir, le Conseil supérieur de l'agriculture, au cours de la réunion qu'il a tenue sous la présidence de M. le Ministre, a émis le vœu de se prononcer sur la question de la suppression du maintien du droit de douane sur les blés. On a accordé d'ailleurs à reconnaître qu'une telle mesure ne peut être prise qu'à la dernière extrémité. Et pour être grave, voire très grave, la situation actuelle n'est cependant pas désespérée.

Le Conseil a renouvelé le vœu qu'il avait déjà émis de la prolongation à trois mois du délai de l'admission temporaire du blé étranger, et à cinq mois du délai de l'exportation des produits alimentaires dérivés.

Il a en outre déclaré qu'il serait utile d'encourager la mise en entrepôt réel des farines provenant du blé en admission temporaire, à condition d'appliquer à ces farines, si elles venaient à être versées à la consommation intérieure, la taxe des farines et non celle du blé.

Certains prétendent même qu'on se préoccuperait en haut lieu, de faire cesser les pratiques de Bourse qui créent aux fins de mois des cours fictifs ne répondant nullement à la situation commerciale du pays — ces cours fictifs, paraît-il, s'un balancement de la balance commerciale, et d'un balancement de la balance commerciale, et d'un balancement de la balance commerciale, et d'un balancement de la balance commerciale.

## Une vieille querelle

La crise actuelle ne pouvait manquer de faire renaître la querelle qui divise depuis si longtemps les protectionnistes et les libre-échangistes. Elle fournit à quelques journaux et particulièrement au Temps, l'occasion de mettre en accusation les protectionnistes.

« Les protectionnistes », écrit le Temps, « doivent être satisfaits.

« Leurs vœux sont combiés. Le droit de 7 francs par quintal de blé joue pleinement, de façon à grever de cette somme, accrue encore naturellement par les frais de transport et de manutention, le consommateur français. Tandis que le blé étranger, qui est le dernier laboureur officiel publié par le ministère de l'Agriculture (au Journal officiel du 29 avril), le quintal de blé cotait 12 à Paris, il n'avait valu, à Londres, le 17 du même mois, que 22 fr. 85 et 21 fr. 85, le 22 avril, à Chicago. On pourrait souhaiter que cette statistique prit le peine de présenter des prix qui correspondissent exactement les uns aux autres, étant recueillis à la même date, et de demander très simplement pour la constatation générale à laquelle nous nous bornons en ce moment.

« Qu'il soit exorbitant de faire subir au consommateur français un impôt de 7 francs par quintal, cela est évident, mais, comme le blé, c'est de mettre en lumière. Du droit de 0 fr. 60 par quintal, on est passé successivement à 0 fr. 80, puis à 1 fr. 00, puis à 1 fr. 20, puis à 1 fr. 40, puis à 1 fr. 60, puis à 1 fr. 80, puis à 2 fr. 00, puis à 2 fr. 20, puis à 2 fr. 40, puis à 2 fr. 60, puis à 2 fr. 80, puis à 3 fr. 00, puis à 3 fr. 20, puis à 3 fr. 40, puis à 3 fr. 60, puis à 3 fr. 80, puis à 4 fr. 00, puis à 4 fr. 20, puis à 4 fr. 40, puis à 4 fr. 60, puis à 4 fr. 80, puis à 5 fr. 00, puis à 5 fr. 20, puis à 5 fr. 40, puis à 5 fr. 60, puis à 5 fr. 80, puis à 6 fr. 00, puis à 6 fr. 20, puis à 6 fr. 40, puis à 6 fr. 60, puis à 6 fr. 80, puis à 7 fr. 00.

## Moulay-Hafid, sultan du Maroc

### VEUT S'EN ALLER

### Il demande à abdiquer et invoque des engagements naguère pris par M. de Selves.

Après la crise du Maroc, au sujet du Sultan lui-même, — crise de neurasthénie, ou d'indécision, ou de quelque autre nature, il a déclaré qu'il en a assez de la suspicion et le tiennent sans sujet pour avoir traité avec nous et qu'il nous demande d'abdiquer.

L'envoyé du Temps a télégraphié à ce sujet à son journal :

« M. Reagnault et le général Moineau soumettent depuis quelques jours une assez vive discussion avec le sultan qui est revenu, une fois de plus, à ses velléités d'abdication.

« Je vous ai déjà signalé il y a un mois, l'été dernier, que le sultan avait manifesté son intention de se rendre à l'étranger. Les événements de ces derniers jours ont permis au sultan de se rendre à l'étranger. Les événements de ces derniers jours ont permis au sultan de se rendre à l'étranger.

« M. Reagnault et le général Moineau soumettent depuis quelques jours une assez vive discussion avec le sultan qui est revenu, une fois de plus, à ses velléités d'abdication.

« Je vous ai déjà signalé il y a un mois, l'été dernier, que le sultan avait manifesté son intention de se rendre à l'étranger. Les événements de ces derniers jours ont permis au sultan de se rendre à l'étranger.

### Les promesses de M. de Selves

On a vu que dans ces circonstances, M. de Selves a promis de faire passer le sultan à l'étranger, et de lui donner un traitement de 500,000 francs par an.